

[France](#)

## Épinal. Les surirradiés en quête de justice

25 septembre 2012 - [1 réaction\(s\)](#)

**De 2001 à 2006, plusieurs centaines de patients ont été surirradiés à l'hôpital d'Épinal. Les responsables présumés de ce scandale sanitaire comparaissent depuis hier à Paris.**

Le procès du plus grave accident de radiothérapie survenu en [France](#), à l'hôpital d'Épinal (Vosges), où près de 450 patients ont été surirradiés de 2001 à 2006, s'est ouvert, hier, à Paris pour juger sept prévenus dont deux médecins, un radiophysicien et des cadres de santé publique. Le procès se tiendra jusqu'au 31 octobre.

### «Je ne t'oublierai jamais»

Certaines victimes n'ont pas pu prendre place dans la première chambre où se déroulent les débats et se sont installés dans une salle attenante où l'audience est retransmise en vidéo, comme au tribunal de grande instance d'Épinal. Parmi ceux qui fixent l'écran où le président du tribunal a entamé l'énumération de ce qui est reproché aux prévenus, Martial Levrey arbore, sur son tee-shirt, une photo imprimée de son père, Marcel, décédé le 30 janvier après six ans d'une «très longue agonie», selon sa fille Maryline, également présente. «Je ne t'oublierai jamais», promet une inscription en vert fluo sur le tee-shirt de Martial qui veut «que les gens responsables soient punis à la hauteur de ce qu'ils ont commis». «J'étais en pleine forme, je ne suis plus le même, je suis tombé des nues quand j'ai appris ce qui m'est arrivé, je veux comprendre», confiait Lucien Bigueur, l'un des surirradiés les plus atteints. Pour ce premier groupe de 24 personnes, c'est une erreur de paramétrage d'un logiciel lors du passage à une nouvelle génération d'appareils, en 2004, qui a provoqué des surdoses de l'ordre de 20%. Un second dysfonctionnement - l'absence de prise en compte, dans le calcul final des radiations, des doses délivrées lors des contrôles radiologiques précédant le traitement - a fait 424 victimes de surdoses entre 8 et 10% entre 2001 et 2006.

### Accumulation d'erreurs

Six ans après les premières plaintes en 2006 et une instruction menée au pôle santé de la capitale, les juges vont tenter de comprendre comment une telle accumulation d'erreurs a pu se produire dans cet établissement départemental de référence et pourquoi l'information des victimes fut si défailante. Les deux anciens radiothérapeutes de l'hôpital Jean-François Sztermer, Michel Aubertel, et le radiophysicien Joshua Anah sont poursuivis pour homicides et blessures involontaires ainsi que non assistance à personne en danger. Seule cette dernière accusation a été retenue à l'égard de la directrice de l'hôpital et de l'établissement comme personne morale, ainsi que de la directrice de la Ddass et du directeur de l'agence régionale d'hospitalisation de Lorraine de l'époque.

## 1 réaction

- [trident](#)

**Les vétérans attendent aussi.**

Les surirradiés ont vu leur maladie s'aggraver du fait d'une erreur technique à l'hôpital. Ils

étaient déjà malades et soignés au moment de la faute. La plupart ont été indemnisés, à hauteur de 14 millions rapidement distribués.

Pour les vétérans des essais nucléaires la situation est pire encore car ils étaient tous jeunes, en excellente santé et sélectionnés pour leur robustesse. C'est l'exposition aux nuages atomiques qui a déclenché la maladie souvent cancéreuse: le fait générateur est lié au service rendu.

Une loi Morin est intervenue le 5 janvier 2010 pour reconnaître et indemniser les victimes. A la date du 29 juin dernier, seules 4 minables indemnités sur 549 dossiers examinés, ont été accordées par le ministre Longuet pour des cancers cutanés liés aux tirs sahariens. Soit un taux de rejet de 99,3% Les indemnités vont de 13 000 euros à 60 000 euros en "réparation intégrale du préjudice subi" Une misère.

Faut-il continuer à déposer des dossiers? NON!

La nouvelle majorité, qui a refusé de voter cette loi scélérate, a le devoir de se mobiliser pour corriger rapidement les insuffisances. Il faut supprimer la notion de "risque négligeable" de l'article 4 et respecter la promesse du ministre H Morin d'introduire le renversement de la charge de la preuve. C'est tellement simple que le travail doit être terminé avant Noël.

*Ajouté le 25 septembre 2012 à 09h19*

[Réagir à cet article](#)